



**Programme des Nations  
Unies pour  
l'Environnement**



**PNUE**

Distr.  
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR WG.25/5. Rev1  
27 septembre 2004

Original: ANGLAIS

Troisième réunion des Parties contractantes au  
Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage  
spécialement protégées (SPA) dans la région  
des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004

**PROJET REVISE**

**DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME REGIONAL DE SPAW  
POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005**

## Table de matières

Acronymes .....	iii
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2. CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
<b>3. PROJETS ET ACTIVITES .....</b>	<b>2</b>
3.1 Coordination du Programme.....	2
3.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes. ....	5
3.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées .....	9
3.4 La conservation des espèces menacées et en danger .....	10
3.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.....	14
3.6 Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) dans la région des Caraïbes .....	17
3.7 Formation à la gestion des zones protégées et de la vie sauvage.....	20
3.8 Tourisme durable .....	21
Annexe 1: Budget général du Plan de Travail de SPAW pour l'exercice 2004 – 2005.....	23



## Acronymes

ACS	Association des Etats de la Caraïbe
AGGRA	Atlantic & Gulf Rapid Reef Assessment
CaMPAM	Réseau des responsables de zones marines protégées des Caraïbes
CARICOMP	Caribbean Coastal and Marine Productivity (Programme)
CAR/UCR	UCR – Unité de Coordination régionale des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCA	Association pour la conservation des Caraïbes
CCA-CCAMP	CCA-Coastal and Marine Management Programme
CEN	Caribbean Environmental Network (Projet)
CEP	PEC - Programme pour l'environnement des Caraïbes
CFRAMP	Programme de gestion des ressources des pêcheries des Caraïbes
CHA-CAST	Association hôtelière des Caraïbes-Alliance des Caraïbes pour le Tourisme durable
CI	Conservation International
CITES	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de la FAO
CORAL	Coral Reef Alliance
CREP	Programme environnemental régional des Caraïbes
CRFM	Caribbean Regional Fisheries Mechanism
CTO	Organisation du Tourisme des Caraïbes
ECCN	Eastern Caribbean Cetacean Network
EIA	Evaluation de l'Impact sur l'environnement

FEM	Fonds mondial pour la protection de l'environnement
GCFI	Institut de Pêche du Golfe du Mexique et des Caraïbes
GCRMN	Global Coral Reef Monitoring Network
GEO	Global Environment Outlook
HEED	Health, Ecological and Economic Dimensions
IBA	Important Bird Area
ICM	Integrated Coastal Management
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale en faveur des récifs coralliens
IFAW	International Fund for Animal Welfare
IGM	Réunion intergouvernementale
IMO	Organisation maritime internationale
IRF	Island Resources Foundation
ISTAC	Comité consultatif scientifique et technique intérimaire
IUCN	UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
LBS	Pollution Maritime d'origine terrestre
MER	Marine Education and Research Centre
MPA	Zones marines protégées
NACRI	Netherlands Antilles Coral Reef Initiative
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OECS	Organisation des États Caraïbes de l'Est
OECS-ESDU	OECS-Environment and Sustainable Development Unit
DoS/OIE (OESI)	Département d'Etat des USA, Initiative pour les Océans, l'environnement et les sciences.
PCR	Plan de Coordination régional
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUE-WCMC	Centre mondial de conservation et de suivi
PNUE-DTIE	PNUE - Département de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie
RAC	Centre d'activités régional
ROLAC	Bureau régional du Programme pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SIDS-POA	Small Islands Developing States-Programme d'Action
SIG	Système d'information géographique
SOE	State of the Environment
SPAW	Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées
SPAW/RAC	Centre d'activité régional - SPAW-
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
TNC	The Nature Conservancy
UWI-NRMP	Université des Indes occidentales - Programme de gestion des ressources naturelles
WCPA	Commission mondiale relative aux zones protégées
WIDECAS	Réseau pour la conservation des tortues marines
WW2BW	White Water to Blue Water Initiative



## PROJET REVISE

### DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME REGIONAL DE SPAW POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005

#### 1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail biennal couvre l'exercice 2004-2005, et définit les priorités du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Programme SPAW). Pendant cette période, le plan de travail se concentrera sur les activités de mise en œuvre du Programme SPAW, la coordination avec d'autres programmes et institutions concernées par les zones protégées et la vie sauvage et la coordination avec les initiatives globales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), le Comité du patrimoine mondial (WHC) de l'Unesco, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar)
2. Le plan de travail se compose de huit éléments de programme (sous-programmes) à savoir :
  - a) Coordination du Programme ;
  - b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes ;
  - c) Développement des lignes directrices pour la gestion des zones et de la vie sauvage protégées
  - d) Conservation des espèces menacées et en danger ;
  - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins ;
  - f) Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) ;
  - g) Formation à la Gestion des zones et de la vie sauvage protégées ; et
  - h) Tourisme durable.
3. Ce plan de travail vise tout d'abord à assurer une continuité et une mise en œuvre réussie des initiatives et des tâches émanant du plan d'action 2002-2003 de SPAW. Le secrétariat a préparé ce document en prenant en considération les décisions, les recommandations et les questions pertinentes, identifiées lors de réunions précédentes des Parties au Protocole SPAW et autres réunions du Programme SPAW et du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), les initiatives régionales ou globales de même que les activités passées et en cours, ainsi que les questions en développement d'importance régionale et en rapport avec les objectifs du protocole et du programme SPAW.



## **2. CONTEXTE**

4. En 1990, les gouvernements de la région ont adopté le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la Région des Caraïbes (SPAW) et, en 1991, les Annexes sur les espèces requérant une protection. Le Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000, et à cette date, douze Gouvernements sont des Parties Contractantes (la Barbade, la Colombie, Cuba, la République Dominicaine, la France, les Pays-Bas, Panama, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Trinité et Tobago, les Etats-Unis d'Amérique, et le Venezuela). Le Protocole contient des dispositions détaillées concernant l'établissement des zones protégées et les zones tampon pour la conservation in situ de la vie sauvage, les mesures de coopération régionales et nationales pour la protection de la flore et de la faune sauvages, l'introduction d'espèces étrangères et génétiquement modifiées, des études d'impact sur l'environnement, la recherche, l'éducation et autres thèmes.
5. Ce plan de travail reflète les recommandations issues des réunions du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC), les recommandations de la Première et la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) (La Havane, Cuba, 27-29 Septembre 2001 et Curaçao, Antilles Néerlandaises, 3-6 juin 2003, respectivement), les décisions de la Première et de la Deuxième Réunion des Parties Contractantes au Protocole SPAW (SPAW COP 1 et COP 2) (La Havane, Cuba, 24-25 Septembre 2001 et Montego Bay, 6 Mai 2002, respectivement), les décisions de la Dixième Réunion Intergouvernementale du Plan d'Action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Septième Réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la Région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, 7-11 Mai 2002), de même que les recommandations des réunions intergouvernementales antérieures (IG).
6. Le plan de travail incorpore aussi un certain nombre d'impératifs identifiés dans des discussions antérieures du Programme SPAW. Le Protocole SPAW requiert qu'une attention soit portée sur des questions essentielles comme l'efficacité de la gestion, les rapports et les espèces envahissantes. D'autres questions comme la prospection biologique sont liées à des initiatives globales plus amples.

## **3. PROJETS ET ACTIVITES**

### **3.1 Coordination du Programme**

#### *Objectifs*

7. Les objectifs de coordination du programme de SPAW sont les suivants :
  - a) Promouvoir le Protocole SPAW afin d'assurer sa ratification et obtenir l'appui du programme ;

- b) Assurer que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme, satisfont les conditions et les besoins du Protocole SPAW ;
- c) Développer la coordination, la collaboration, et les mécanismes de communication avec des organisations et des programmes pertinents aux objectifs de SPAW ;
- d) Améliorer et consolider la contribution des Caraïbes au processus Global Environmental Outlook (GEO), et finalement développer un processus de Rapport sur l'Etat de l'environnement (SOE) des Caraïbes ;
- e) Améliorer la coordination des programmes régionaux des zones et de la vie sauvage protégées ;
- f) Vérifier les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets ; et
- g) Développer et promouvoir un format approprié pour la présentation des rapports nationaux sous SPAW, incluant la détermination et le rapport de l'impact du programme SPAW.

#### *Activités*

8. Un officier de programme de CAR/UCR continuera à assurer la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités du programme, avec un officier professionnel assistant appuyé par le gouvernement suédois. Un responsable de projet pour l'ICRAN continuera à prêter assistance à SPAW en 2004 dans la mise en œuvre des activités de l'ICRAN, et selon les financements en 2005. Dans la coordination générale du Programme régional de SPAW, on continuera de mettre l'accent sur la coordination avec les programmes et les organisations pertinentes tels que le Plan d'Action du PNUE - ROLAC, l'Unité pour l'environnement et le développement durable de l'Organisation des Etats des Caraïbes (OECS-ESDU), l'Association des Etats de la Caraïbe (ACS), l'Organisation du Tourisme des Caraïbes (CTO), l'Association hôtelière des Caraïbes - Caribbean Alliance for Sustainable Tourism (CHA-CAST), la Commission centre-américaine pour l'environnement et le Développement (CCAD), Western Central Atlantic Fisheries Commission (WECAFC) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et le programme marin de la Commission mondiale relative aux zones protégées (WCPA). Dans ce contexte, le secrétariat a offert à l'UICN les installations de l'UCR pour héberger le Bureau de l'UICN pour les pays insulaires des Caraïbes actuellement à l'étude.
9. Des accords de collaboration seront aussi développées avec des initiatives globales ou régionales existantes et émergentes en rapport avec le Protocole SPAW, comme l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), le Programme d'Action pour le développement durable des Petits Etats Insulaires en développement (SIDS-POA), le Programme environnemental pour la région des Caraïbes (CREP) du CARIFORUM, le Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM) le Plan d'Action pour les mammifères marins du PNUE, l'Initiative méso-américaine des barrières corallines (MBRS), le programme des Caraïbes du WCPA, l'initiative White Water to Blue Water (WW2BW) lancée lors du Sommet mondial sur le Développement durable (WSSD) au mois de septembre 2002, et les autres initiatives similaires.

10. Les efforts de prospection de fonds pour le programme continueront en consultation avec le Coordinateur du CAR/UCR, et en coordination avec les gouvernements pertinents, les donateurs et les organisations partenaires.
11. Le secrétariat développera, en consultation avec les Parties au Protocole SPAW et autres gouvernements, le plan de travail et le budget pour l'exercice biennal 2006-2007, conformément aux objectifs du Protocole et dans le contexte du PEC. Il organisera aussi la Troisième Réunion des Parties au Protocole SPAW et la Troisième Réunion du STAC en 2004 et 2005 respectivement.
12. Suite à la Décision No. VIII de la Conférence des Parties 1 de SPAW-COP 1, et les résultats du rapport sollicité par la COP 1, la programmation conjointe des activités avec le Centre d'activité régional de SPAW (SPAW/RAC) et la coordination pendant la mise en œuvre des activités en Guadeloupe, seront poursuivies. Des activités spécifiques avec le RAC ont été identifiées ci-après, dans les domaines respectifs du programme.
13. Le SPAW/RAC en collaboration avec le gouvernement français et le secrétariat, promouvra le Protocole SPAW et ses objectifs pour aider dans la ratification par les pays non signataires. Étant donné la position géographique du RAC à l'intérieur d'un département français des Caraïbes, des démarches conjointes seront entreprises pour que le Protocole SPAW soit signé et ratifié par l'Union Européenne.
14. Dans le cadre existant des mémorandums de coopération, une collaboration avec le Secrétariat de la CDB sera explorée sur des questions d'intérêt commun comme les MPA et la conservation des récifs coralliens, répondant au Mandat de Djakarta et conformément à la Décision No. II de la COP 1 de SPAW. Des efforts seront déployés aussi pour le renforcement de la communication et de la collaboration avec la Convention relative aux zones humides d'importance Internationale (Ramsar) et autres traités pertinents tels que CITES et CMS, afin d'optimiser les efforts et les ressources. Le secrétariat collaborera particulièrement et étroitement avec les Secrétariats de la CDB et de CITES pour la mise en œuvre des Décisions Nos. II et V de la COP 1 de SPAW conformément aux fonds sont disponibles.
15. Le secrétariat continuera à promouvoir SPAW et ses objectifs à travers des présentations au sein de forums pertinents, des communications avec les Gouvernements, de la sensibilisation du public, et autres mécanismes pertinents y compris l'utilisation et la diffusion de la brochure du Protocole SPAW développée pendant l'année 2001.
16. La meilleure communication possible sera encouragée entre les points focaux de SPAW et le secrétariat, en particulier en gardant la liste électronique de la liste existante et en incitant les gouvernements à développer des mécanismes de communication plus efficaces entre leurs points focaux et le PEC, SPAW, FEM, Ramsar, CDB, CITES, etc. Ceci requiert une participation systématique, continue et active des membres du STAC et des observateurs sur la liste électronique, conformément aux Recommandations 2 et 12 de la Première Réunion du STAC. Dans ce contexte, et conformément à la décision 2 (d) du SPAW - COP 2, les Parties et les observateurs utiliseront la liste électronique existante pour échanger l'information pertinente et discuter des questions relatives à SPAW.

17. Dans ce contexte, le secrétariat encouragera aussi la participation et la présentation de rapports auprès des institutions régionales pertinentes dans les réunions de SPAW-STAC, dans un effort pour forger des liens de collaboration plus étroits et pour promouvoir la coordination.
  18. Avec l'entrée en vigueur du Protocole SPAW, l'activité d'aide aux gouvernements sur la formulation d'une législation nationale pour la mise en œuvre du Protocole continuera comme une priorité, si les fonds sont disponibles, conformément aux recommandations de l'atelier d'aide à la formulation d'une législation nationale pour mettre en œuvre le Protocole SPAW, dans les pays de droit coutumier dans la région des Caraïbes, tenu à Ocho Rios, en Jamaïque, du 6 au 9 décembre 1993 (voir UNEP(OCA)/CAR WG. 13/5). Une fois entré en vigueur, le Protocole sur les sources de pollution d'origine terrestre, sera utilisé comme un outil pour atteindre les objectifs de SPAW, en particulier en vue de l'importance de la protection des écosystèmes sensibles à la pollution provenant de sources terrestres.
  19. Conformément à la recommandation No. 13 de la Première Réunion du STAC, le secrétariat continuera à collaborer avec le Centre d'activités régional de SPAW (SPAW/RAC) et le Centre mondial de conservation et de suivi – (PNUE-WCMC) dans le but de compléter un format approprié pour la présentation des rapports selon SPAW, et pour qu'il soit compatible avec les formats existants des autres traités comme la CDB.
  20. En collaboration avec le STAC, des efforts seront déployés en vue du développement d'une méthode d'évaluation améliorée du programme SPAW afin de cibler la mesure la plus directe des impacts du programme au niveau national avec la rétroaction active et régulière qui doit être fournie par les gouvernements et leurs points focaux. Par ailleurs, conformément à la Recommandation No. 22 du ISTAC-3, de plus gros efforts seront entrepris pour faire le suivi et l'évaluation des projets régionaux et pour mesurer leur impact.
  21. En collaboration avec les partenaires pertinents tels que TNC, CI, BirdLife International, IRF et PNUE-WCMC, le secrétariat explorera la possibilité de développer un mécanisme pour la collecte soutenue de données liées à la diversité biologique pour alimenter les évaluations régionales, comme le processus GEO et sa production périodique d'un rapport régional des Caraïbes.
  22. Les principaux résultats de la coordination du Programme seront les suivants :
    - a) La Troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW ;
    - b) Des propositions de projet pour appuyer les objectifs et le financement SPAW ;
    - c) Le plan de travail et le budget pour l'exercice 2006-2007 ;
    - d) La Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) ;
    - e) Un format pour la présentation de rapports nationaux sous SPAW ; et
    - f) Une plus grande collaboration avec les gouvernements et les organisations pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de la région.
- 3.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes.

*Objectifs*

23. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées de la région des Caraïbes, y compris la communication entre les parcs et les zones protégées à l'intérieur de la région ;
  - b) Aider les gouvernements à identifier et à établir des zones protégées ;
  - c) Sensibiliser les gouvernements sur la nécessité et l'importance du financement des zones protégées et promouvoir le développement de mécanismes de financement et de stratégies pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ; et
  - d) Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles nécessaires au développement durable de la région.

*Activités*

24. Le secrétariat facilitera et promouvra le développement d'un réseau régional de zones protégées, selon les dispositions de l'Article 7 du Protocole SPAW. Les gouvernements seront invités à proposer des zones protégées à inscrire dans le réseau, sur la base des lignes directrices communes développées à cette fin avec le SPAW/RAC (voir l'activité 3.2 ci-dessous), conformément aux dispositions des décisions No. IV et IV à VII de la COP1 et la COP2 de SPAW respectivement, et les Recommandations 8 et 9 de la Première Réunion du STAC.
25. La Commission Mondiale relative aux zones protégées (WCPA), et sa réunion régionale de planification pour les Caraïbes, laquelle a eu lieu du 17 au 19 octobre 2002, a décidé que l'objectif principal du travail du WCPA dans les Caraïbes serait d'aider le secrétariat dans la mise en œuvre du Programme SPAW. La WCPA-Caraïbes collaborera avec le secrétariat dans les activités suivantes :
- a) Le développement des critères de sélection des zones protégées à inscrire dans les listes du Protocole SPAW ;
  - b) Rehausser les Caraïbes dans les décisions de politique globale, en particulier par le biais du travail des groupes d'étude de la WCPA ;
  - c) Aider à la formation de formateurs au niveau de l'initiative de gestion des MPA ;
  - d) Participer aux réunions de SPAW comme observateur ; et
  - e) Incorporer les activités d'appui à SPAW dans son programme triennal.
26. Le secrétariat collaborera avec la WCPA-Marine, NOAA, The Nature Conservancy (TNC) et autres partenaires au développement et à la mise en œuvre du Plan de Coordination régional (PCR) pour encourager les réserves marines dans la région des Caraïbes. Cette initiative, connue comme MAREP et lancée en 2002, est orientée vers l'amélioration de l'efficacité des réserves marines existantes et en projet (des zones de pêche interdite), à travers le développement de propositions spécifiques et pour contribuer dans d'autres initiatives pertinentes dans la région. Les zones cibles du PCR incluent la recherche/suivi biophysique et socio-économique ; l'éducation et la

formation ; le financement durable ; l'efficacité de la gestion, et la communication et le travail en réseau.

27. Le secrétariat continuera à promouvoir le réseau des responsables de zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et à fournir l'assistance technique pour renforcer la gestion des zones marines protégées (MPA) dans la région. Suite à la conférence du WW2BW qui s'est tenue à Miami, le réseau CaMPAM et un Forum renouvelés ont été lancés pour un partenariat régional élargi à d'autres partenaires comme TNC, UICN, WCPA-Caraïbes, le GCFI et Environmental Defense. Le partenariat crée des synergies en rassemblant les efforts existants. Les activités spécifiques pour appuyer CaMPAM vont inclure :
- a) La mise en œuvre continue du fonds des petites donations pour apporter une aide directe aux MPA, avec des versements allant jusqu'à US\$8,000 par zone, sur la base des demandes et des besoins prioritaires et conformément aux critères pertinents élaborés à cette fin ;
  - b) Une mise à jour continue et une amélioration de la base de données de la MPA en collaboration avec le CEPNET, le SPAW/RAC et les partenaires CaMPAM comme TNC. L'appui du gouvernement suédois permettra le recrutement d'un consultant en collaboration avec CEPNET pour redessiner et actualiser la base de données afin qu'elle soit plus utile et plus accessible ;
  - c) Poursuivre la publication d'information pertinente aux MPA et à CaMPAM dans des bulletins existants, tels que CEPNews et autres programmes pertinents ;
  - d) Une mise à jour et une aide continue à la liste de CaMPAM pour servir d'outil de communication efficace entre les responsables de la MPA, pour échanger des informations et des expériences et pour chercher des conseils et de l'aide dans la solution de problèmes ;
  - e) Convoquer à une réunion de responsables des MPA pour aider à la réactivation du réseau et à l'identification des questions et des besoins prioritaires. Comme une stratégie de coordination et par mesure d'économie, cette réunion se tiendra conjointement avec le 57<sup>ème</sup> Symposium de GCFI qui aura lieu à St. Petersburg, Florida, en novembre 2004. L'objectif principal de cette réunion sera aussi de créer des liens entre les pêcheurs et les responsables de MPA ; et
  - f) La promotion de l'utilisation du CaMPAM pour créer des "jumelages" et des tutorats entre les zones marines protégées de la région, de même que pour développer des lignes directrices générales pour partager des bases de données et des études techniques.
  - g) L'organisation d'un symposium sur la pêche durable, qui doit se tenir à l'occasion de la 57<sup>e</sup> conférence GCFI en 2004, et parrainer les pêcheurs pour qu'ils puissent assister ;
  - h) Sélection de 2-3 sites MPA à devenir destinataires des donations pour l'identification et la mise en œuvre de ressources alternatives avec des fonds apportés par le gouvernement suédois;
  - i) Développer un partenariat avec l'UICN et TNC afin d'incorporer un suivi socio-économique dans les programmes de travail.

28. Outre l'étroit partenariat avec CaMPAM, le secrétariat renforcera ses liens avec la GCFI afin de :
  - a) Faciliter un meilleur accès des responsables des zones protégées à la recherche pertinente ;
  - b) Continuer à promouvoir les ateliers de travail des MPA qui font partie de la conférence annuelle de GCFI ; et
  - c) Continuer le support apporté aux responsables de zones protégées afin qu'ils assistent aux conférences de GCFI et aux ateliers de travail des MPA, pour qu'ils puissent bénéficier des connaissances et des recherches pertinentes et les faire partager.
29. Conformément aux activités approuvées pour le Protocole SPAW pour la période 2002-2003 sur l'efficacité des MPA, le secrétariat continuera à collaborer avec le Projet UK/DFID d'évaluation institutionnelle des zones marines protégées des Caraïbes, mis en œuvre par MRAG Ltée, l'Université des Indes occidentales (UWI-NRMP) et le CCA. À travers le CaMPAM, le secrétariat promouvra et aidera à la diffusion des lignes directrices du projet sur l'efficacité de la co-gestion pour augmenter les bénéfices des zones marines protégées pour les communautés les plus pauvres et aidera à la diffusion des produits entre les pays de la région des Caraïbes.
30. La gestion des espèces envahissantes est devenue l'un des problèmes principaux auxquels doivent faire face les zones protégées dans les Caraïbes. Le secrétariat coopérera avec les institutions régionales et internationales comme le Secrétariat de la CDB, le Programme global de gestion des eaux de ballast de l'OMI, Conservation Internationale (CI), La Island Resources Foundation (IRF), BirdLife International et TNC, qui traitent des questions de gestion des espèces envahissantes dans les zones protégées, en particulier sur :
  - a) Le partage de l'information ;
  - b) Le développement de techniques d'étude de terrain ;
  - c) La production de matériels de formation ; et
  - d) La formation du personnel des zones protégées.
31. Le secrétariat coordonnera au moment opportun avec l'Association de Conservation des Caraïbes (CCA), en particulier concernant son Programme de Gestion marine et côtière (CaMMP), et la composante des aires de loisirs du Programme environnemental régional des Caraïbes (CREP). Certaines des actions spécifiques liées au CREP sont les suivantes :
  - a) Explorer la participation du secrétariat au sein du comité consultatif technique, établi par la CCA pour des projets de sites de démonstration d'aires de loisirs ;
  - b) Intégration des responsables des sites d'aires de loisirs dans le réseau CaMPAM ; et
  - c) Diffusion d'information.
32. Le secrétariat explorera la possibilité de développer une collaboration avec le secrétariat de la Convention concernant le Patrimoine mondial (WHC). En 2002, l'UNESCO avait conduit un processus de consultation d'experts internationaux, impliquant des experts de la région des Caraïbes, dans le but d'identifier des agglomérations et/ou des sites transfrontaliers marins ou côtiers de valeur de biodiversité, pour être proposé comme site

patrimoine de l'humanité, et actuellement le WCPA est en train d'analyser les propositions. Le secrétariat de SPAW :

- a) Aidera les pays membres dans leur participation à la Convention sur le patrimoine de l'humanité là où c'est possible, par exemple au niveau de la préparation de la documentation sur les sites proposés, s'ils coïncident avec les sites SPAW ;
  - b) Contribuera si possible à l'identification de sites ;
  - c) Promouvra la participation d'experts de la région dans les équipes d'évaluation de sites ; et
  - d) Collaborera avec les autres institutions régionales sur des questions et des initiatives liées à l'identification, l'évaluation et l'établissement de sites patrimoine de l'humanité.
33. Le secrétariat se chargera du suivi pour une collaboration potentielle concernant la mise en œuvre du Projet FEM/PNUE/UICN sur les écosystèmes, les zones protégées et les personnes (EPP). Le projet de trois années vise à permettre aux responsables des zones protégées, les décideurs politiques et autres parties prenantes, de partager les enseignements appris face aux changements globaux et développer leur capacité à gérer en s'adaptant à ces changements. Faisant partie de ce projet, un réseau d'apprentissage des zones protégées (PALNeT) est en cours de création, lequel sera un outil de gestion de la connaissance en ligne, interactif, dirigé vers les responsables des zones protégées et les parties prenantes
34. Les principaux résultats de ce sous-programme seront les suivants :
- a) Un réseau CaMPAM plus actif et un forum améliorant et relevant les communications entre les parties prenantes des MPA ;
  - b) Une meilleure gestion des zones marines protégées à travers l'assistance du fonds de petites donations CaMPAM ;
  - c) Une liste initiale de zones protégées sous le Protocole SPAW ; et
  - d) Une plus grande coordination avec les efforts et les initiatives pertinentes d'appui aux zones protégées et une collaboration avec GCFI, CI, TNC, WCPA, UICN, CCA, BirdLife International et l'UNESCO-WHC.

### **3.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées**

#### *Objectifs*

35. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Promouvoir et prêter assistance à la mise en œuvre des lignes directrices pour l'établissement et la gestion de zones protégées développées dans le cadre du Protocole SPAW ; et
  - b) Promouvoir la planification d'un système national pour les zones protégées comme un mécanisme pour élaborer des mécanismes de rapports et la législation pertinente.

#### *Activités*



36. Le projet des lignes directrices pour l'évaluation des zones protégées et aider à leur inscription sur la liste du Protocole SPAW, a été analysé lors de l'atelier d'experts qui a eu lieu à Gosier, Guadeloupe, au mois d'avril 2004. Le secrétariat continuera à collaborer avec le SPAW/RAC, les parties de SPAW et les experts régionaux pour identifier les pays membres intéressés, une activité pilote pour tester les lignes directrices proposées. Le secrétariat promouvra aussi chez les Parties l'utilisation de la publication de l'UICN sur la planification de systèmes nationaux pour les zones protégées et le développement de la liste des zones protégées, conformément à l'article 7 du Protocole SPAW.
  37. Conformément à la Décision No. 9 de la COP-2, et si cela était demandé par la COP3, le secrétariat pourrait explorer la nécessité de développer des critères d'évaluation des dérogations à Article 11 du Protocole SPAW. Si cela était recommandé par la COP3, le secrétariat pourrait établir un groupe de travail ad hoc pour entreprendre des discussions sur cette question. La liste électronique SPAW serait utilisée comme moyen de communication pour cette activité.
  38. Le secrétariat collabora avec les institutions régionales telles que WCPA-Marine, NOAA, CCA et l'Université des Indes occidentales - Programme de gestion des ressources naturelles (UWI-NRMP), dans le développement de lignes directrices de suivi socio-économique pour les gestionnaires de zones côtières dans les Caraïbes. Les lignes directrices seront utilisées pour évaluer les impacts socioéconomiques des zones protégées dans le cadre de l'initiative afin d'établir un système de suivi régional à long terme pour collecter, analyser et comparer les données socioéconomiques grâce à la collaboration des programmes de gestion côtière dans toute la Région des Caraïbes. Cette action commencera par une formation du personnel des MPA en suivi socio-économique avec des fonds de la NOAA.
  39. L'information recueillie par le SPAW/RAC avec les ONG pertinentes et les partenaires, concernant les étapes et les processus pour éviter que des espèces soient menacées ou en danger sera révisée. Tel qu'il a été recommandé par le STAC2, un groupe de travail *Ad Hoc* pourrait être créé pendant la période 2004-2005 pour élaborer le projet des critères et des lignes directrices afin qu'il puisse être analysé par les Parties.
  40. Le secrétariat appuiera la production de lignes directrices pour la planification de participation, en collaboration avec CANARI. Les lignes directrices seront élaborées en anglais et espagnol et seront largement diffusées dans la région.
  41. Les principaux résultats de ce sous-programme seront les suivants :
    - a) Des lignes directrices pour l'évaluation des zones protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW ;
    - b) Une liste préliminaire des zones protégées sous le Protocole SPAW pour entreprendre un réseau régional et la coopération entre les zones ;
    - c) Une compilation d'informations et de projets de lignes directrices et de critères pour éviter que des espèces ne deviennent menacées ou en danger; et
    - d) La production et la diffusion des lignes directrices participatives pour la planification.
- 3.4 La conservation des espèces menacées et en danger

### *Objectifs*

42. Les objectifs de cet élément de programme sont les suivants :
- a) Créer un consensus dans la région sur les priorités de la gestion des espèces migratrices et en danger ;
  - b) Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans existants de gestion et de restauration des espèces, développés dans le cadre du Protocole SPAW ; et
  - c) Développer s'il y a lieu des plans et des programmes de gestion concernant les espèces prioritaires de préoccupation régionale, y compris celles d'importance économique.

### *Activités*

43. Les activités se basent sur les priorités déjà identifiées par les Gouvernements lors de réunions précédentes, de même que sur le suivi requis des activités antérieures et en cours. Elles incluent :
- a) Continuer la mise à jour, la maintenance et la diffusion, si les finances le permettent, de la base de données sur les espèces du Protocole SPAW à travers le site Internet du PEC en collaboration avec les gouvernements et CEPNET. Par ailleurs, une collaboration sera explorée avec Conservation International (CI), pour élaborer des évaluations des espèces sous SPAW, de même que pour aider à l'identification d'espèces supplémentaires devant être inscrites sous SPAW. CI travaille avec la commission pour la survie des espèces de l'UICN et ses groupes de spécialistes pour évaluer l'état des espèces des Caraïbes selon les critères de la Liste Rouge. L'objectif est aussi d'augmenter la présence des espèces des Caraïbes dans la base de données en ligne de la Liste Rouge. Cette base de données, conjointement avec les efforts de la CI pour cartographier les espèces et leur vaste base de données géo-spatiale de populations d'espèces marines des Caraïbes, sera un outil utile pour évaluer les menaces à la diversité biologique des Caraïbes, pour identifier des sites critiques pour les zones marines protégées, et une contribution importante à la base de données des espèces de SPAW.
  - b) En collaboration avec les gouvernements, sélectionner et mettre en œuvre des actions prioritaires contenues dans les plans nationaux de restauration de la tortue marine des pays engagés et intéressés, initialement à Sainte Lucie et à St. Vincent et les Grenadines, avec l'aide du Département d'Etat des Etats-Unis(DoS/OIE), l'Initiative pour les Océans, l'environnement et les sciences (OESI), à travers des fonds reçus en 2004 ;
  - c) Préparer deux plans de restauration supplémentaires pour les tortues marines au Costa Rica et à Grenade, de même que compléter le projet du plan de restauration de la tortue marine pour le Panama avec l'aide des Etats-Unis (DoS/OIE) et en collaboration avec les organisations pertinentes comme WIDECAS ;
  - d) Appuyer le nouveau site d'observation d'indices, établi pour les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*), 'menacées de manière critique' en Amérique centrale, et établir au moins un nouveau site d'observation d'indice à Windward Island. Il sera fait appel aux experts de WIDECAS comme guide et conseillers pour promouvoir la

- création de capacités pour maintenir des sites d'observation d'indices pour les tortues imbriquées dans la région des Caraïbes.
- e) Collecter des fonds au moment opportun pour permettre de continuer la mise en œuvre du plan régional de gestion du lamantin et préparer deux plans nationaux de restauration des lamantins dans les pays engagés et intéressés et en collaboration avec les organisations pertinentes ;
  - f) Le secrétariat continuera à participer, si c'est possible, au dialogue sur la tortue imbriquée dans la Région des Caraïbes, organisé par le Secrétariat de CITES. D'autres activités vont consister à:
    - i. Collaborer à la définition finale des lignes directrices de gestion régionale de la tortue marine avec les gouvernements et les partenaires régionaux tels que WIDECAS; et
    - ii. Faciliter les consultations régionales dans les Caraïbes sur la question.
  - g) Collaborer avec le Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM), connu auparavant sous le nom de CARICOM Programme de gestion des ressources de la pêche des Caraïbes (CFRAMP) de même qu'avec la FAO/WECAFC, pour participer à des actions pertinentes résultant de la révision régionale de la gestion de la pêche dans les Caraïbes, ainsi qu'à celles identifiées dans leur plans de travail, et en particulier celles qui sont liées à la gestion de la pêche du lami et de la langouste. La collaboration sera aussi entreprise avec CITES concernant le plan régional de gestion du lami, qui est actuellement inscrit dans le processus de révision des échanges commerciaux d'importance de CITES ;
  - h) En collaboration avec le SPAW/RAC, les gouvernements et les organisations pertinentes comme le International Fund for Animal Welfare (IFAW), the Marine Education and Research (MER) Centre and the Eastern Caribbean Cetacean Network (ECCN), le secrétariat continuera à travailler sur le développement du plan d'action régional et le programme de conservation des mammifères marins portant sur le recueil d'information et l'éducation. Cette activité sera financée avec des fonds collectés du DoS/OIE et OESI, de même que du IFAW. Ceci va inclure la tenue d'un atelier d'experts régionaux, organisés par le SPAW/RAC début 2005, tel qu'il a été décidé lors de la STAC1 et le SPAW/COP2 ;
  - i) En fonction de la collecte des fonds, préparation et publication de matériels éducatifs sur la conservation d'espèces prioritaires en collaboration avec des organisations partenaires, comme l'Association pour la conservation des Caraïbes (CCA), CORALINA, ECCN, IFAW, le Centre MER, WIDECAS, etc. Un modèle de livret à colorier pour enfants sur les espèces menacées sera produit en collaboration avec CORALINA, à utiliser pour attirer des sponsors parmi les compagnies aériennes, les hôtels et complexes hôteliers pour être publié et distribué ; et
  - j) Le secrétariat continuera à coordonner avec les organisations pertinentes pour appuyer, si cela était faisable et opportun, les évaluations régionales sur les frayères et la formation pertinente, avec l'appui des organisations pertinentes telles que CRFM, GCFI, et TNC, et conformément aux recommandations contenues dans le rapport « Recommandations pour une stratégie de conservation régionale des Caraïbes pour

- les frayères des récifs » , préparé par TNC avec du financement apporté par le programme SPAW. L'information et les rapports consécutifs seront diffusés entre les gouvernements pour promouvoir la conservation de sites importants.
44. La collaboration continuera avec BirdLife International Partnership dans le programme global pour identifier et conserver les zones d'importance pour les oiseaux (IBA). BirdLife International coordonne le Programme de la Liste rouge des oiseaux et constitue l'autorité formelle de l'UICN sur les oiseaux. Les IBA sont des sites d'importance pour les oiseaux menacés globalement, pour les oiseaux à aire limitée, et pour les concentrations significatives d'oiseaux en reproduction, de passage et en hibernation. Les IBA sont identifiés en utilisant des critères normalisés qui incluent de nombreuses espèces d'oiseaux, inscrites dans les listes de l'Annexe II du Protocole SPAW. Les partenaires de Birdlife dans les Caraïbes sont actuellement en train d'identifier, de documenter et de protéger activement des IBA de plusieurs pays comme ceux de la République Dominicaine, du Bahamas, de Cuba, de la Jamaïque et des territoires du Royaume-Uni. Le programme régional de SPAW se propose d'appuyer ces efforts actuels avec la participation d'autres pays de la région.
  45. Conformément à l'Article 12 du Protocole, le secrétariat explorera la possibilité de collaborer avec les partenaires pertinents dans l'évaluation et le contrôle d'espèces exotiques et envahissantes de la région. Un consortium d'organisations intéressées comme la BirdLife International, Society for Conservation and Study of Caribbean Birds, UICN-Groupe de spécialistes des espèces envahissantes, Island Conservation et ONG locales, a été organisé de manière informelle en vue de développer un programme de contrôle des espèces envahissantes dans les Caraïbes pour aider à la conservation des oiseaux. Par ailleurs, une collaboration va être explorée le cas échéant avec Conservation International (CI) pour qu'il développe une base de données des espèces exotiques pour les Caraïbes comme complément à la base de données sur les espèces exotiques de poissons d'eau douce existante. Ce travail sera coordonné avec TNC conjointement à leurs efforts d'analyse de la menace des espèces envahissantes sur la biodiversité des Caraïbes. Cette évaluation couvre tous les taxons à travers les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marin et comprend l'information existante ainsi que les avis d'expert. Par ailleurs, une proposition de financement a été soumise au Programme des mers régionales et à l'OMI pour la mise en œuvre d'un projet d'eau de ballast du PNUE/OMI dans la Mer Rouge et le Golfe d'Aden, le Pacifique du sud est et les Caraïbes, focalisé sur le transfert d'espèces marines envahissantes dans les eaux de ballast. Le secrétariat donnera suite à la proposition et explorera des voies de collaboration avec le programme global pour les eaux de ballast.
  46. Le secrétariat collaborera avec Conservation International (CI) dans d'autres efforts de conservation d'espèces marines, en particulier avec celui du programme d'évaluation rapide (RAP) entrepris par CI. À travers des équipes de recherche multinationales, CI organise des études de terrain pour orienter le développement de zones et de couloirs protégés. Les résultats et les données sont déposés dans les systèmes d'information des institutions locales, publiés chaque année et mis à disposition du public gratuitement. Les études de terrain mettent l'accent sur la formation aux technologies d'évaluation et de suivi de la diversité biologique. Les RAP sont un outil utile pour identifier des points chauds de la conservation. À travers SPAW et sur demande des pays de la région des

Caraïbes, il serait possible d'identifier des sites cibles supplémentaires pour mettre en application des RAP.

47. Les principaux résultats de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Une base de donnée mise à jour et plus complète des espèces sous le Protocole SPAW disponible à travers le site Internet du PEC ;
  - b) Trois plans de restauration des tortues marines dans trois pays supplémentaires et des actions de conservations concrètes par des pays engagés ;
  - c) Des lignes directrices régionales pour la gestion de la tortue marine ;
  - d) Le lancement et le démarrage d'une base de données d'espèces envahissantes pour les Caraïbes ;
  - e) Un plan d'action régional pour la conservation des mammifères marins ; et
  - f) Un document conceptuel sur le programme de contrôle des espèces envahissantes menaçant la conservation des oiseaux dans la région et un ensemble de propositions.

### **3.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins**

#### *Objectifs*

48. Les objectifs qui guident ces activités sont les suivants :
- a) Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, en particulier à travers des pratiques durables ;
  - b) Mobiliser des actions et la volonté politique des gouvernements et autres partenaires, pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés comme la mangrove et les herbiers marins ; et
  - c) Collaborer avec les institutions régionales et internationales et les Secrétariats d'autres conventions comme Ramsar dans des initiatives pour concevoir, mettre en œuvre et apprendre sur les interventions orientées vers une utilisation sage des ressources marines et côtières.

#### *Activités*

49. La plus grande partie du sous-programme de SPAW sur les écosystèmes a été mise en œuvre à travers la composante caribéenne du projet du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN). Financée tout d'abord par la Fondation des Nations Unies, l'initiative ICRAN a été appuyée par un projet de quatre ans établi en 2000 à travers un partenariat global, dans le but de mettre en œuvre des éléments du plan stratégique de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), et de faciliter les bonnes pratiques de gestion du récif corallien. Le résultat le plus important de l'ICRAN en 2003 a été la négociation réussie avec l'agence USAID d'une donation de 1,5 millions de dollars US pour l'ICRAN-Caraïbes avec des fonds d'appoint en contrepartie de la part de la Fondation des Nations Unies. Plusieurs organisations, y compris des représentants de PROARCA, du projet MBRS/FEM et des partenaires de l'ICRAN, ont participé au processus. L'étendue du projet inclut tout d'abord l'éco-région

des récifs des Caraïbes méso-américaines (Belize, Guatemala, Honduras et Mexique) et probablement la côte est du Nicaragua. Les composantes du projet sont la gestion des bassins versants, le tourisme durable et la pêche durable. Les plans de travail pour la mise en œuvre des activités sont en cours de développement. Le projet a été mis en route au début de l'année 2004, avec la cérémonie officielle de signature le 3 février 2004.

50. Pendant l'année 2003, l'ICRAN a fait l'objet d'une évaluation et l'aide financière pour les activités de l'ICRAN en 2004 n'a pas été rendue disponible, à cause principalement de l'absence d'une politique de provision des fonds d'appoint. De même, il a été impossible pour l'ICRAN d'acquiescer des fonds d'appoint de contrepartie tel qu'il a été stipulé par la Fondation des Nations Unies. L'évaluation a aussi fourni une opportunité de recentrer les efforts de l'ICRAN sur « Les personnes, la pauvreté et les récifs ». Les partenaires de l'ICRAN ont révisé le rôle et les fonctions de l'ICRAN en vue d'une restructuration de l'ICRAN. Par la suite, la conclusion des activités de l'ICRAN comme il a été programmé dépend de l'acquisition des fonds d'appoint de contrepartie. Pendant l'intérim, PNUE-CAR/UCR collecte des fonds en s'adressant à l'Union européenne, à la Fondation MacArthur, le gouvernement suédois (Sida) et NOAA afin de remplir ses obligations vis-à-vis des pays de la région des Caraïbes. Les activités de l'ICRAN prévues dans la région des Caraïbes pendant la période biennale sont détaillées ci après, au point 3.6.
51. Outre les activités de l'ICRAN, les activités suivantes sont aussi proposées sur la base des recommandations précédentes des gouvernements et des partenariats stratégiques :
- Identifier des liens, s'il y a lieu avec le TNC (et ses institutions partenaires) dans le développement d'un plan éco-régional pour les Caraïbes et dans la promotion d'un Programme de TNC Transforming Coral Reef Conservation (TCRC). Les produits qui en résulteront aideront les gouvernements à répondre aux engagements pris sous le Protocole SPAW en fournissant une information accessible sur l'état des espèces et des habitats en vue d'établir un réseau national et régional de zones protégées plus efficace.
  - Continuer d'appuyer les groupes sous-régionaux de suivi des récifs coralliens organisés en 1999 pour fonctionner en tant que points de liaison du GCRMN et compléter, le cas échéant, le financement de l'ICRAN. Il inclura la formation de groupes ou sur place, l'assistance technique, et la gestion des données de même que le suivi des ReefCheck et les évaluations d'AGRRA où il existe encore des brèches, et la production de matériels éducatifs et de formation ciblée, comme les tableaux d'identification des espèces caribéennes de récifs coralliens en anglais et en espagnol.
  - S'il y a des fonds disponibles, le secrétariat, en étroite collaboration avec la Convention Ramsar et autres organisations pertinentes, promouvra des activités liées à la conservation et à l'utilisation durable des mangroves, y compris :
    - a) Un diagnostic général basé sur l'information existante sur l'état des mangroves dans la région et leur gestion ; et
    - b) La participation continue dans les discussions, les partenariats et les activités émanant de l'initiative sur le transfert des technologies respectueuses de

l'environnement pour la gestion durable des forêts de mangrove en Amérique latine et dans les Caraïbes.

- c) La coordination avec le Secrétariat de l'ICRI continuera s'il y a lieu, pour promouvoir le processus ICRI entre les gouvernements, les ONG, les institutions et les communautés.

52. Le secrétariat collaborera avec l'équipe subsidiaire de la CBD de consultation scientifique, technique et technologique (SBSTTA) sur les questions pertinentes à SPAW, en particulier :

- a) Le développement de lignes directrices sur la diversité biologique et le tourisme destinées à être utilisées dans le cadre des activités liées au développement du tourisme durable ainsi que des études de cas sur la mise en application de lignes directrices ;
- b) Partager l'information liée à la diversité biologique du milieu marin et côtier et des zones protégées ;
- c) Développer des lignes directrices pour la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la restauration des espèces rares menacées.

53. Les activités d'aide à l'ICRI :

- ***Netherlands Antilles Coral Reef Initiative (NACRI)***. Un Mémoire d'entente a été développé avec NACRI pour aider les efforts d'observation de Reef Check dans les îles de Saba, Saint Maarten, Saint Eustatius, Bonaire et Curaçao. Sous ce MOU, il est inclus une initiative conjointe avec le Venezuela pour faire un suivi des récifs de Islas de las Aves.
- ***Atlantic & Gulf Rapid Reef Assessment (AGRRA)***. Un Mémoire d'entente a été signé avec la Fondation Ocean Research and Education Foundation Inc. (ORE) pour faciliter les activités d'AGRRA dans la région. Le CAR/UCR appuiera une évaluation des récifs de l'Hispaniola (République Dominicaine et Haïti). La composante de création de capacités sera aussi incluse.
- **Suivi socio-économique dans la région des Caraïbes**. Le GCRMN conjointement avec NOAA et le Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement (CERMES) et d'autres partenaires dans les Caraïbes y compris PNUE-CAR/UCR se sont lancés dans un exercice de création de capacités sur le suivi socioéconomique pour collecter des données qui seront complémentaires aux données sur les récifs coralliens compilés par le GCRMN dans l'Etat des Récifs coralliens dans le monde.

54. Les principaux résultats de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Des rapports sous-régionaux et/ou nationaux sur l'état des récifs coralliens et le matériel éducatif.
- b) L'état des mangroves dans le rapport des Caraïbes ; et
- c) Des lignes directrices pour la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés développés dans le cadre de la CDB.

### 3.6 **Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) dans la région des Caraïbes**

#### *Objectifs*

55. Les buts globaux du projet sont :

- a) Établir un réseau global des sites de démonstration en fonctionnement avec une Gestion intégrée des côtes (ICM) et des zones marines protégées pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion avec l'implication engagée des communautés locales ;
- b) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, les menaces à leur durabilité et les actions nécessaires à réaliser pour les protéger ; et
- c) Créer des séries intégrées d'activités d'évaluation globale pour faciliter une gestion efficace des zones de récifs coralliens en apportant une information essentielle.

#### *Activités*

56. Le projet de l'ICRAN dans les Caraïbes entrera dans sa 2e phase pendant la période du plan de travail 2004-2005 de SPAW. Comme il a déjà été mentionné ci-dessus au point 3.5, la mise en œuvre des activités programmées pour 2004-2005 dépendront des acquisitions des fonds d'appoint. L'UE, le gouvernement suédois, NOAA et la Fondation MacArthur ont été contactés. L'ICRAN continuera à fournir une assistance technique à plusieurs niveaux pour les sites de démonstration choisis, et autres MPA ou sites ICM pour renforcer leur capacité dans des zones de gestion plus fragiles et les amener à un état de faible risque selon la classification des risques. Activités qui doit être mise en œuvre avec les partenaires comme PNUE-WCMC, WWF, TNC, et UICN, une fois que les fonds seront disponibles, inclut :

- Les pratiques de gestion de pêche durable, par exemple, les ressources alternatives ;
- La création de capacités pour les pêcheurs dans les techniques de pêche près des côtes et dans les mers profondes.
- La création de ressources alternatives ou complémentaires, dans des industries non destructives, comme par exemple les services du tourisme durable orientés vers la pêche sportive ; pêche à la mouche ; tours guidés ;
- Les changements dans les engins de pêche qui allégeront la pression de la pêche sur les récifs coralliens. Par exemple, le programme de changement de mailles pour des casiers et des filets ;
- L'appui des sites cible à l'intérieur de la région des Caraïbes ;
- L'assistance aux essais de diversification dans les sources de revenus et modifier leur centre d'attention des ressources tirées des récifs coralliens, par exemple, un schéma de petites donations, apport d'information et accès aux données et à l'expertise ;



- Compilation et diffusion des enseignements appris et des meilleures pratiques dans un manuel des ressources pratiques pour gestionnaires de zones côtières ;
  - Le programme d'échange/création de capacités pour pêcheurs et officiers de la pêche de pisciculture durable de faible technologie ;
  - La création de capacités pour responsables de MPA ;
  - Le développement et la mise en œuvre de mécanismes de sources de revenus appropriés pour le site tels que cotisations, concessions, ventes, taxes, etc. ;
  - Les pratiques de tourisme durable ;
  - Un suivi normalisé modique des récifs coralliens entre tous les sites et les MPA qui participent y compris la participation dans GCRMN, CARICOMP, ReefCheck, etc.
  - La création de cartes d'habitats dans les zones marines protégées et leurs écosystèmes respectifs.
57. Une cible majeure de l'ICRAN pendant la période biennale, une fois que les fonds seront disponibles, sera la mise en œuvre d'activités à l'intérieur des communautés pertinentes autour des MPA ou de site ICM. Ceci inclut les meilleures pratiques de gestion, le financement durable, le suivi et l'évaluation des récifs coralliens, et des ressources alternatives qui éliminent ou minimisent l'utilisation non durable des ressources provenant des récifs coralliens, etc.
58. Continuer à générer la capacité de gestion des responsables et du personnel des MPA par le biais de la formation. Ceci pourra être obtenu grâce au programme de formation pour formateurs à la gestion de MPA, décrit ci-après sous l'activité 3.7.
59. L'Institut de ressources mondiales (WRI) responsable des Reefs@Risk dans les Caraïbes, PNUE-WCMC et le World Fish Center (ICLARM), avec l'appui du PNUE-CAR/UCR, ont terminé l'analyse des menaces et de la valeur des ressources marines côtières, tenant compte des menaces provenant du développement côtier, de la pollution, la sédimentation et la pêche excessive, joint au potentiel du tourisme et autres activités à l'intérieur des zones côtières. Ces analyses fourniront une justification explicite pour améliorer la gestion et la protection des ressources côtières. La modélisation des menaces et l'analyse de la valorisation économique sont des composantes essentielles du projet. Reefs@Risk a l'intention de fournir des informations et des outils à un large public. Les groupes cibles sont les institutions internationales de prêts et de développement ; des fonctionnaires de la protection du milieu marin ; les responsables des politiques, les responsables des ressources ; les ministères du commerce et du tourisme ; la communauté scientifique ; les organisations non gouvernementales et le public en général. Tous les résultats du projet seront disponibles à travers Internet. Le rapport publié et une affiche seront largement diffusés dans toute la région avec un lancement officiel à la 3<sup>ème</sup> Conférence des parties de SPAW et 11<sup>ème</sup> Réunion intergouvernementale. L'ensemble des données et l'outil de

planification de SIG seront non seulement accessibles sur Internet mais aussi envoyés aux partenaires locaux sous forme de CD-ROM.

60. PNUE-CAR/UCR révisera et évaluera les pratiques de gestion existantes sur les Zones marines protégées MPA et ICM concernant les récifs coralliens et recueillera les études de cas des meilleures pratiques. CAR/UCR continuera à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans des sites sélectionnés.
61. Comme il a déjà été remarqué auparavant, l'activité majeure de l'ICRAN dans les Caraïbes sera la mise en œuvre du projet de 3 millions de dollars US de USAID/UNF pour le récif méso-américain. Cela concerne un ensemble intégral d'activités complémentaires, entrepris en collaboration avec les partenaires de l'ICRAN et en étroite coordination avec le FEM/ Système méso-américain des barrières de corail (MBRS) et les projets PROARCA. Le but du projet Mesoamerican Reef Alliance (MAR) est de prêter assistance au niveau de l'utilisation durable et la conservation des récifs coralliens en Amérique centrale, en particulier ceux qui se trouvent dans le système méso-américain des barrières de corail. L'Alliance a été lancée lors du Sommet mondial sur le développement durable par la USAID et la Fondation des Nations Unies et au niveau régional lors de la Conférence WW2BW qui s'est tenue à Miami, Florida, au mois de mars 2004.

Le projet ICRAN MAR a pour but de traiter les questions suivantes :

- a) Évaluer l'état des activités sur terre et développer des modèles pour favoriser les meilleures pratiques de gestion des bassins versants. Ceci inclut aussi une estimation de la dispersion des sédiments et des nutriments, formuler les meilleures pratiques de gestion des bassins versants et développer des partenariats avec le secteur privé pour leur mise en œuvre. Les partenaires de l'ICRAN dans cette activité sont WRI, WWF et PNUE-WCMC ;
- b) Mettre en œuvre une série de mesures pour le tourisme durable à l'intérieur des zones de récifs coralliens qui vont bénéficier non seulement aux communautés locales mais aussi aider à la conservation des récifs coralliens pour le tourisme. Ceci inclut l'élaboration d'un schéma de code de conduite pour les opérateurs d'activités récréatives marines, l'établissement de liens entre les initiatives de tourisme durable en Amérique centrale et les Caraïbes à travers des partenariats avec le secteur privé, comme par exemple l'industrie des bateaux de croisière, afin que ceci bénéficie à toutes les parties impliquées y compris la communauté locale. Les partenaires de l'ICRAN sont CORAL, PNUE-DTIE et WWF ; et
- c) Travailler avec les communautés locales pour développer des pêcheries durables en portant une assistance aux communautés dans le suivi et la gestion de leurs propres ressources et entreprendre une série d'activités de génération de revenus. Cela sera obtenu en créant des alliances entre les secteurs du tourisme et de la pêche, en utilisant les coopératives de pêcheurs pour faciliter les ressources alternatives aux pêcheries et en promouvant les pêcheries durables au moyen de sites de démonstration. Les partenaires de l'ICRAN sont Reef Check et WWF. Cette activité sera partiellement mise en œuvre dans d'autres parties de la région des Caraïbes avec des fonds attendus de la part du gouvernement suédois.

62. Les buts majeurs de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Un réseau actif et fonctionnel de MPA et de sites côtiers servant de démonstration et des sites cibles, en partageant des expériences et des informations et aidant à la solution de problèmes ;
  - b) Une capacité de gestion améliorée et renforcée dans au moins dix zones marines protégées de la région ;
  - c) Des études de cas documentées sur les impacts positifs et négatifs des pratiques de gestion marine et côtière des systèmes de récifs coralliens et des actions recommandées pour diffuser largement le cas échéant les pratiques éprouvées auprès des communautés locales.
  - d) Des pratiques de gestion côtière qui devront être améliorées dans plusieurs sites de la région avec comme résultat de meilleures conditions pour les récifs. Des communautés locales qui devront rechercher des ressources alternatives durables et éprouvées totalement engagées dans la mise en œuvre des meilleures pratiques.
  - e) Des réseaux coordonnés nationaux et sous-régionaux de personnes, organisations et institutions (points de liaison) qui conduisent des suivis peu coûteux des récifs coralliens pour les mesures de gestion et pour contribuer avec le GCRMN, le Centre d'information des zones côtières des Caraïbes basé au Centre de recherches marines, l'Université des Indes Occidentales et ReefBase. L'information générée contribuera au rapport global de l'état des récifs coralliens dans le monde, qui sera utilisé pour sensibiliser le public et pour guider les mesures de gestion.
  - f) Une information analysée sur l'état et la protection des récifs coralliens et ses menaces dans toute la région à travers le rapport Reefs at Risk et les supports d'information (à travers WRI), largement diffusés en collaboration avec l'Alliance pour le récif corallien Coral Reef Alliance (CORAL/ICRIN). Le modèle basé sur SIG constituera une base de données systématique et cohérente des menaces des récifs coralliens et une estimation des risques si ces menaces ne sont pas réduites.
  - g) Une information documentée sur la valeur socio-économique des récifs coralliens visant à influencer le changement auprès des décideurs publics et privés.
  - h) Des données et des cartes de répartition régionale des zones marines protégées et leurs récifs, avec une information plus détaillée sur les sites de démonstration, les leçons apprises et les matériels de formation disponibles sur le site Internet des UCR et du PNUE-WCMC.

### 3.7 Formation à la Gestion des zones protégées et de la vie sauvage

#### *Objectifs*

63. Les objectifs à atteindre dans cette composante de programme sont les suivants :
- a) Offrir des opportunités de formation aux responsables des zones et de la vie sauvage marines et côtières protégées ;
  - b) Mettre en œuvre la composante de formation du projet ICRAN ;

- c) Développer un cadre de responsables de zones marines protégées dans la région, dûment formés dans la matière et ayant le savoir-faire pour former d'autres personnes au niveau local ; et
- d) Fournir des opportunités de formation aux personnes impliquées dans la formulation de politiques et l'élaboration de législation réglementant les cadres nationaux de gestion de la vie sauvages et des zones protégées ainsi que dans la mise en œuvre du protocole SPAW.

#### *Activités*

- 64. Une activité majeure de cette période biennale sera la continuation du programme de formation pour formateurs à la gestion de zones marines protégées, initié en 1999. Celui-ci inclura :
  - a) Une compilation par les gouvernements de leurs programmes nationaux de formation pertinente pour les zones protégées et pour la vie sauvages afin d'aider le secrétariat à identifier les ressources existantes et le support technique potentiel ;
  - b) Deux cours régionaux de formation pour formateurs à la gestion de zones marines protégées (MPA) pour gestionnaires anglophones et hispanophones de MPA, financés et mis en œuvre dans le cadre du projet ICRAN. Le cours régional pour responsables de MPA hispanophones a eu lieu du 27 janvier au 10 février 2004 au Keys Marine laboratory, Long Key, Florida. Des cours supplémentaires y compris le prochain cours pour les participants anglophones dépendront des fonds disponibles ;
  - c) Mise en œuvre d'activités locales de formation, assurées par des personnes formées par le cours de formation pour formateurs, pour lesquelles un support financier identifié sera accordé ; et
  - d) La révision et mise à jour du manuel de formation pour formateurs, dans les deux langues, espagnol et anglais. Ceci sera fait conjointement avec TNC et les concepteurs des cours ;
  - e) L'identification des zones marines protégées ayant "de meilleures pratiques" pour être sélectionnées comme sites pour de futures formations et stages dans la région.
- 65. Une autre activité sera de continuer et de renforcer la coordination avec les organisations pertinentes comme les secrétariats de CITES et CMS, UICN, le réseau *Wider Caribbean Sea Turtle Recovery* (WIDECAST), et les agences nationales comme le service de la chasse et de la pêche des Etats-Unis, pour développer des activités de formation sur la gestion de la vie sauvage importantes pour la région.
- 66. Le secrétariat de SPAW explorera et collectera des fonds pour assurer la formation sur les obligations et les conditions du protocole SPAW, en collaboration avec les gouvernements et en coordination avec d'autres secrétariats.
- 67. Le secrétariat collaborera le cas échéant avec TNC dans leurs ateliers sur la planification de sites de conservation, dans lesquels sont formés des responsables de sites au développement de méthodologies et de stratégies pour réduire les menaces des zones protégées.

68. La formation concernant le suivi socio-économique sera mise en œuvre pour huit (8) MPA dans la région des Caraïbes anglophones. Après la formation, une aide financière sera donnée aux sites sélectionnés pour permettre la collecte de données socio-économiques comme un suivi à la formation. Cette activité sera financée conjointement par US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et le PNUE-CAR/UCR.
69. Les principaux résultats de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Une compilation des programmes nationaux de formation pertinents à SPAW;
  - b) Un ensemble d'au moins 25 à 30 responsables des zones marines protégées formés sur tous les aspects de gestion des zones protégées ainsi qu'à des habiletés de la communication pour transmettre les connaissances à d'autres personnes et à leur équipe dans la zone marine protégée ;
  - c) Un ensemble de 16 stagiaires de MPA formés au suivi socio-économique ; et
  - d) La révision et la mise à jour du Manuel de Formation pour formateurs dans les deux langues, espagnol et anglais.

### 3.8 Tourisme durable

#### *Objectifs*

70. Les objectifs de la composante de tourisme durable du programme sont les suivants :
- a) Promouvoir les pratiques de tourisme durable ;
  - b) Étendre les résultats obtenus du projet Caribbean Environment Network (CEN) ; et
  - c) Développer des liens efficaces avec les CTO, la Caribbean Alliance for Sustainable Tourism (CAST), et autres organisations pertinentes engagées dans le tourisme durable dans la région des Caraïbes.

#### *Activités*

71. Le soutien continu à OTC et CAST dans le développement et la mise en œuvre de normes et d'initiatives pour le tourisme durable, en particulier pour :
- a) Apporter une information générale et des conseils sur des questions importantes pour SPAW ;
  - b) Coordonner et appuyer le cas échéant les ateliers de formation ;
  - c) Aider à promouvoir l'établissement de la région des Caraïbes comme zone de tourisme durable, adoptée par les 33 pays membres de la OTC en tant que résultat principal du cadre régional de politique pour le tourisme et ensuite par l'Association des états de la Caraïbe (ACS) (Carthagène, novembre 1997);
  - d) Faciliter la mise en œuvre de la campagne Drapeau Bleu dans les Caraïbes. La troisième réunion des coordinateurs nationaux de la campagne (Ocho Rios, Jamaïque, Mars 13-15, 2003) a décidé de revoir les critères de qualité de l'eau pour inclure la conservation des récifs coralliens. La réunion a aussi décidé d'ajouter de nouveaux critères liés à la conservation des récifs coralliens. SPAW a joué un rôle actif dans la

- révision de ces critères et il est attendu qu'il agira en tant qu'intermédiaire envers la communauté internationale des récifs coralliens. PNUE-CAR/UCR fait partie du jury régional pour le Drapeau Bleu dans les Caraïbes et continuera à promouvoir la campagne.
72. Renforcer les capacités humaines pour le tourisme durable en incluant deux cours régionaux de formation supplémentaires en utilisant les manuels de formation développés dans le projet CEN ; la publication en espagnol des matériels de référence du projet CEN (en particulier l'annuaire *Green Resource Directory*, les études de cas des meilleures pratiques de gestion hôtelière, le manuel de gestion des dunes de sable et le manuel pour opérateurs chargés des épurations des eaux usées) ; et appuyer le développement de stratégies nationales de tourisme durable à travers la préparation de diagnostics des zones clé pour le tourisme et de processus de consultations nationales avec les parties prenantes dans les trois pays pilotes où un travail préliminaire a été entrepris à travers le CEN (probablement Anguilla, République Dominicaine, et Sainte Lucie). La création de capacités pour la préparation et la mise en œuvre de programmes de tourisme basés sur les communautés sera encouragée.
  73. Le secrétariat coordonnera le cas échéant avec OECS-ESDU la mise en œuvre de la stratégie de l'OECS pour le tourisme durable. Cette stratégie est orientée spécialement sur les activités touristiques basées sur les communautés et par conséquent elle est très importante pour les zones protégées. La coopération entre les deux institutions augmentera les leçons potentielles qui devront être tirées des activités de démonstration sous les deux programmes.
  74. Le secrétariat négociera avec l'UICN afin que les gouvernements et les organisations pertinentes puissent avoir accès aux documents sur le tourisme et sur les zones protégées.
  75. Le secrétariat de SPAW collaborera le cas échéant avec le Département de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie du PNUE (PNUE-DTIE) dans les activités suivantes en cours :
    - a) En partenariat avec la Société internationale de Tourisme écologique, la Rainforest Alliance, L'Institut d'études politiques/Université de Stamford, et l'Organisation mondiale du tourisme, PNUE-DTIE est en train d'analyser des exemples concrets de partenariats publics et privés de développement et mise en œuvre de politiques pour générer des lignes directrices et des normes pour la réussite. SPAW pourrait contribuer à la production d'un manuel sur le développement de politiques et de stratégies de tourisme durable et d'éco-tourisme (en appliquant les principes de la déclaration de Québec sur l'Eco-tourisme et les lignes directrices de la Convention sur la Diversité biologique pour le tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables). Ce manuel inclura des exemples des différentes régions y compris les Caraïbes, des 'histoires réussies' d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. La version préliminaire de ce livre sera présentée et discutée lors des ateliers régionaux des parties prenantes qui seront organisés pendant l'année 2004 (Asie/Pacifique, Amérique Latine et les Caraïbes, Amérique du Nord, Afrique, Europe et Asie de l'Ouest) ;

- b) Collaboration pour la promotion de “L’Agenda 21 local et le Tourisme” du PNUE, pour fournir plus de capacité aux autorités locales et assurer la pérennité d’une destination en particulier et faciliter les affaires touristiques locales en tant qu’initiatives des parties prenantes. Le travail sera entrepris avec le conseil international d’initiatives locales pour l’environnement et l’organisation mondiale du tourisme pour développer des ateliers de travail nationaux et des réseaux pour partager des expériences dans le but de renforcer la capacité locale et diffuser les outils et les approches utiles à la gestion locale de la destination ; et
  - c) Promouvoir le dialogue entre les multiples parties prenantes locales pour traiter les questions clé de la pérennité des destinations dans le cadre de l’Initiative des tours opérateurs (TOI). Des ateliers locaux dans les destinations sélectionnées sont organisés par l’intermédiaire de la TOI pour développer un plan de destination, soulignant des solutions spécifiques aux principaux problèmes identifiés et proposant des actions pour y remédier ainsi que les responsabilités des différents acteurs.
76. Le secrétariat continuera la communication avec le Center for Environmental Leadership in Business (CELB) de Conservation International (CI) pour explorer des opportunités de partenariats sous leur programme de voyage et de loisirs, dont le but est de réduire les risques de perte de la biodiversité liée à l’activité touristique et transformer la conservation en une source d’avantage compétitif. Le CELB engage le secteur privé du monde entier dans la création de solutions aux problèmes critiques où l’industrie joue un rôle précis.
77. Les principaux résultats de ce sous-programme seront les suivants :
- a) Une plus grande capacité au niveau régional sur les meilleures pratiques et les meilleures approches pour un tourisme durable ;
  - b) Une meilleure coordination et une collaboration avec les organismes OTC, CAST, OECS-ESDU, CELB-CI, et PNUE-DTIE, pour les initiatives de tourisme durable d’intérêt mutuel ; et
  - c) La mise en application de la campagne Drapeau Bleu dans les Caraïbes dans les pays sélectionnés et l’adoption des critères pertinents.

**Annexe 1:** Budget général du Plan de Travail de SPAW pour l'exercice  
2004 – 2005





**Annexe 1 - Budget général du Plan de travail de SPAW pour la période biennale 2004-2005**

Activité	2004				2005			
	Budgétisé		Total Requis	Insuffisance	Budgétisé		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
SPAW								
3.1								
a) Coordination (les salaires couvert par l'OCCC)								
Consultants	10,000	0	10,000	0	10,000	0	10,000	0
Aider les gouvernements avec la législation	0	0	20,000	20,000	0	0	30,000	30,000
3.2								
b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes****	15,000	91,000	150,000	44,000	15,000	50,000	150,000	85,000
3.3								
c) Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées*	10,000	70,000	120,000	40,000	10,000	20,000	100,000	70,000
3.4								
d) Conservation des espèces menacée et en danger*	10,000	79,000	100,000	11,000	10,000	111,000	191,000	70,000
3.5								
e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	20,000	0	70,000	50,000	20,000	0	70,000	50,000



Activity	2004				2005			
	Budgeted		Total cost	Required Balance	Budgeted		Total cost	Required Balance
	CTF	Other Contributions			CTF	Other Contributions		
SPAW								
3.1								
a) Co-ordination (salary costs covered by OCCC)								
Consultants	10,000	0	10,000	0	10,000	0	10,000	0
Assist Governments with legislation	0	0	20,000	20,000	0	0	30,000	30,000
3.2								
b) Strengthening of protected areas in the Wider Caribbean Region	15,000	91,000	150,000	44,000	15,000	50,000	150,000	85,000
3.3								
c) Development of guidelines for protected areas and wildlife*	10,000	70,000	120,000	40,000	10,000	20,000	100,000	70,000
3.4								
d) Conservation of threatened	10,000	79,000	100,000	11,000	10,000	111,000	191,000	70,000

OCCC: Coût d'administration du Programme pour l'Environnement des Caraïbes

- \* "Autres Contributions" prévues du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sous l'initiative des océans, l'environnement et la science pour les deux années
- \*\* "Autres contributions" sont anticipées de la Fondation des Nations Unies (UNF), USAID et le secteur privé, et dépendant en 2004 de la capacité du Secrétariat à trouver les financements, pour les propositions à soumettre au Gouvernement Suédois et autres donateurs qui devront être arbitrées par le Fondation des Nations Unies.
- \*\*\* "Autres Contributions" sont anticipées de la Phase d'action de l'ICRAN, et d'autres propositions de financement supplémentaires soumises pour les deux années.
- \*\*\*\* "Autres Contributions" dans la première année incluent des fonds du gouvernement suédois.